

DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME

DOMAINE : Mesures intéressants le personnel	Les membres composant le Comité Directeur se sont réunis à Leucate, 13 mars 2025 à 17h00, sous la présidence de Madame Céline CABAL Vice-Présidente,
OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs	Présents : Représentant le Conseil Municipal : M. Richard FARINES - Mme Marie BRETON Mme Céline CABAL - M. Lucas JAULENT Représentant des hébergements touristiques : M. Patrice BESSON - M. Patrick HAMET Représentant des prestataires d'activités de loisirs : M. Thierry LETARD Représentant des professionnels de la glisse : Mme Stéphanie GARDAIS - M. BRIGASCO Représentant des agences immobilières : M. Thomas BILLARD Représentant des activités liées au port de plaisance : Mme Patricia MAHE Formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de membres en exercice : 15	Absents excusés : Représentant le Conseil Municipal : M. Michel PY - M Edouard PICAREL Mme Monique CHING - Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL M. Hamdani BELACEL - Mme Véronique LACZNY VIGNES M. Claude ROLLAND - M. Frédéric PERROT Mme Caroline BARBEAU TABOULET - Mme Hamel LAHCINI M. Frédéric MAHDI - M. Alain MASSA Représentant des prestataires d'activités de loisirs : M. Sjoerd BIJKERK Représentant des restaurateurs Mme GARCIA Florence - M. Jean Michel MANDEMENT Représentant de la viticulture et de la pêche : M. Jean Pierre FOURNIER - Monsieur Christophe GUINOT Représentant des agences immobilières : M. Adrien BEAUX Représentant des activités liées au port de plaisance : M. Baptiste BEAUX. Formant la majorité des membres en exercice.
Convocation en date du : 05/03/2025	

Madame La Vice-Présidente, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Monsieur Matthew HUMPAGE-Directeur est désigné comme Secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Tourisme,

Madame La Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Directeur de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Madame La Vice-Présidente propose au Comité Directeur :

► **D'adopter** le tableau des emplois joint en annexe :

Madame La Vice-Présidente rappelle au Comité Directeur qu'en prévision de certaines périodes (estivale, pour un événement, et/ou si besoin pour renforcer les services), il s'avère nécessaire de recruter des agents contractuels saisonniers et/ou occasionnels afin d'assurer la continuité de l'ensemble des services.

Madame La Vice-Présidente sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.D et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Leucate, le 13 mars 2025



Céline CABAL
Vice-Présidente

Voies et recours : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé à Mr. Le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier,
- De la saisine de Mr. le Préfet de l'Aude en application de l'article L2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE_011-413721952-20250313-2025_03-BF



OFFICE DE TOURISME

Espace Henry de Monfreid – 185 rue du Veyret – Port Leucate
11370 LEUCATE

TABLEAU DES EFFECTIFS

Annexe à la Délibération n°03 du 13/03/2025

Emploi	Statut	Date d'entrée	Contrat	Effectif	Echelon	Indice	Taux horaire
DIRECTEUR		01/01/2025	CDD	1	11	821/678	151,67
POLE EVENEMENTIEL							
COLLABORATRICE PLANCHE A VOILE	Agent de Maîtrise	01/03/1997	CDI	1	2.4	3 576	151,67
RESPONSABLE ANIMATION EVENEMENTIEL	Agent de Maîtrise	01/04/2007	CDI	1	2.4	2914	151,67
ADMINISTRATIF							
ASSISTANTE DE DIRECTION	Agent de Maîtrise	01/04/2019	CDI	1	2.3	2 580	151,67
ADMINISTRATIF	Employé	01/04/2025	CDD	1	1.1	1470	151,67
POLE AFFAIRE							
WEBMARKETER	Technicien	01/04/2009	CDI	1	2.2	1 951	151,67
WEBMASTER	Technicien	01/09/2019	CDI	1	2.1	1 719	151,67
CHARGEÉ COMMERCIALE	Technicien	01/03/2014	CDI	1	2.1	1 742	151,67
POLE ACCUEIL							
RESPONSABLE ACCUEIL	Technicien	14/06/2010	CDI	1	2.1	1 951	151,67
CONSEILLERE EN SEJOUR	Employé	17/03/2014	CDI	1	1.3	1 715	151,67
CONSEILLERE EN SEJOUR	Employé	01/03/2017	CDI	1	1.2	1 532	151,67
CONSEILLERE EN SEJOUR	Employé	01/03/2018	CDI	1	1.2	1 500	151,67
REÇUE EN SEJOUR (préparation saison estivale)	Employé	01/03/2025 31/10/2025	CDD	1	1.1	1470	151,67
REÇUE EN SEJOUR (préparation saison estivale)	Employé	01/04/2025 30/09/2025	CDD	1	1.1	1470	151,67
REÇUE EN PREFECTURE	Employé	01/07/2025 31/08/2025	CDD	8	1.1	1470	151,67